

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf de Seine-Maritime

Modalités pratiques

Durée : 2 jours soit 14h de
formation

Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

2450.00

Modalités d'animation

Formateur

BEAUFRETON PETIT
Marie-France

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2450.00

Pauvreté – Précarité – Exclusion - Caf 76

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 84/18 – EGO C / CAF de SEINE-MARITIME

Programme

Formation « « Pauvreté – Précarité – Exclusion » »

Formatrice - Coordinatrice : Marie-France BEAUFRETON

Durée – Dates – Lieux : 2 jours

- Le **18 octobre 2018** - Salle Emeraude
- Le **19 octobre 2018**, salle des Commissions

Horaires : 9h-17h, soit 7 heures de formation / jour

Lieu : **Site de Rouen** - 4 rue des Forgettes

Public – Effectif : 1 groupe d'agents de la Caf de Seine-Maritime

Adeline BENARD - Agnès LEROUX - Aude CALVAR - Bérengère BOURDIN -
Farah AJARRAR - Faustine CARON - Isabelle FEUGRET - Marie-Claude
PETITSEIGNEUR - Sylvie HOUBLLOU

Objectifs

- Identifier la précarité, la pauvreté, l'exclusion en France.
- Comprendre les mécanismes
- Mesurer les conséquences de ces différentes situations sur la vie sociale de l'allocataire et sur la société.

Contenu

- Définition des notions de précarité, pauvreté et d'exclusion (cf.

documents récapitulatifs)

- Illustrations concrètes :
 - de l'exclusion par l'intervention de l'association présente auprès des «voyageurs» qui sont souvent exclus.
 - de la pauvreté, la précarité par l'intervention du foyer d'un CHRS, et aide aux personnes en difficultés sociales

Interventions :

- SOLEPI – épicerie solidaire
- Association « relais d'accueil des gens du voyage »
- CHRS Foyer de l'Abbé Bazire

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques,

Travaux de groupe,

Intervenants

Marie-France BEAUFRETON-PETIT, formatrice - coordinatrice

Intervenants présentés dans tableau annexe

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
